



# LE CHIEN DE CONDUITE DE TROUPEAU



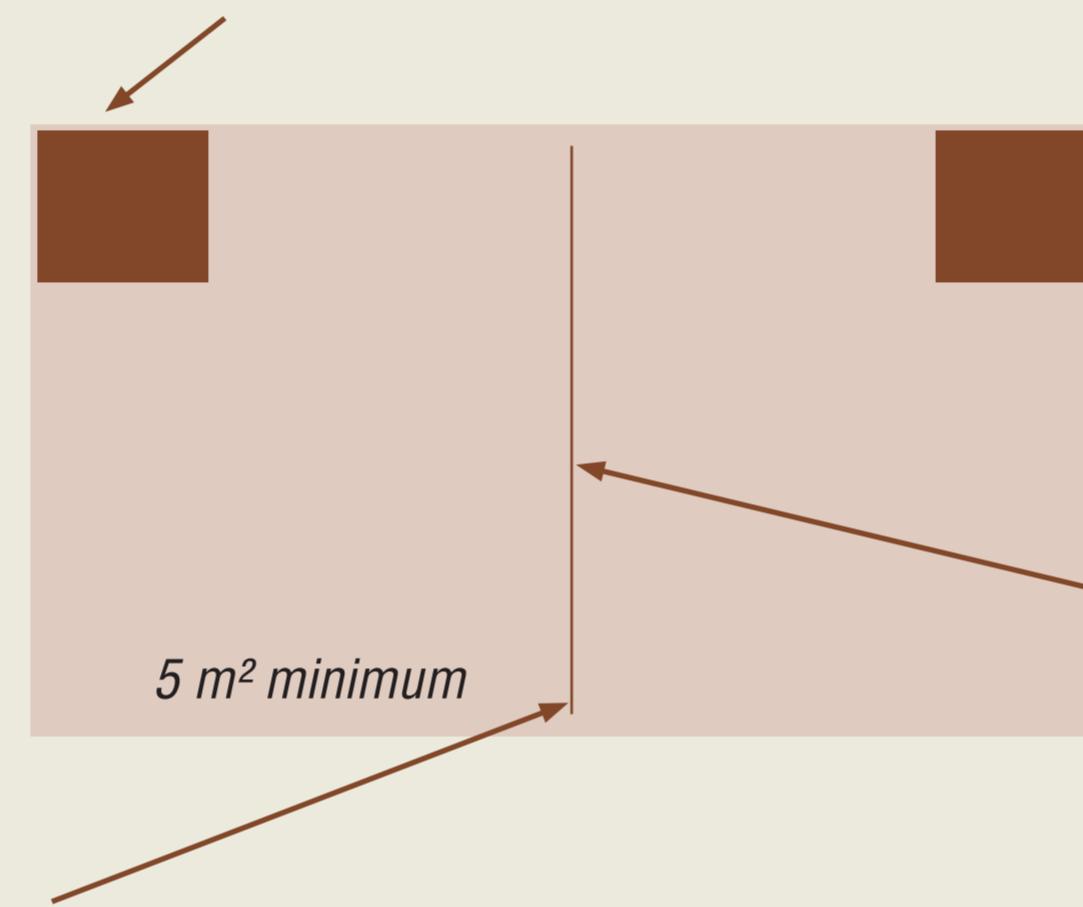
## Le fonctionnement du chien de conduite et la gestion de la liberté

Du fait de ses aptitudes naturelles (génétique), le chien de conduite est très réactif au mouvement. Autrement dit, il va courir après tout ce qui bouge : voitures, vélos, animaux... et se fatiguer physiquement et psychiquement.

Un chien en liberté, livré à lui-même, développe de l'indépendance vis-à-vis de son maître et il aura beaucoup plus de mal à supporter les contraintes futures liées au dressage.

Au niveau comportemental : enrichir le chenil avec, par exemple, une niche avec un toit plat pour que le chien puisse y grimper dessus et se tenir en hauteur pour observer son environnement ; ou bien une petite plateforme qui remplirait cette fonction.

Le chien craint l'humidité, les courants d'air et le plein soleil : son abri doit être étanche, suffisamment aéré, protégé des vents et en été de la chaleur.



Pour l'entretien et le nettoyage, le sol doit être en matériau dur et avec une pente appropriée pour l'écoulement des liquides.

Cloison coulissante, permettant de passer de 2 box de 5 m<sup>2</sup> à 1 box de 10 m<sup>2</sup>.

Barrière visuelle entre 2 chenils jusqu'à mi-hauteur : avantage de permettre à la fois au chien de s'isoler quand il le souhaite, tout en lui laissant la possibilité de voir autour de lui (la niche peut aussi avoir ce rôle).

La hauteur doit pouvoir permettre au chien de se mettre debout sur ses pattes postérieures sans que sa tête ne touche le toit.



### GÉRER LA LIBERTÉ DE SON CHIEN, LA BASE DE LA RÉUSSITE DE L'ÉDUCATION ET DU DRESSAGE

- C'est d'abord s'en occuper : idéalement, plus le chien passera du temps avec vous, sous votre contrôle, meilleures seront les chances de développer un relationnel de qualité.
- C'est mettre, en votre absence, le chien dans un endroit à lui, calme, clos, sécurisé et à distance des animaux : un chenil ou un petit parc clôturé de détente ; l'alternance des deux est un bon compromis.



Le logement d'un chien est encadré par la réglementation, renseignez-vous.

Retrouvez des conseils techniques et les contacts utiles par département sur la page web :

**www.prospairs.fr**

